

Paris, le 23/01/2019

STRATEGIE NATIONALE PERTURBATEURS ENDOCRINIENS 2019-2022 : IL FAUT UN FINANCEMENT A LA HAUTEUR DE L'ENJEU SANITAIRE ET ENVIRONNEMENTAL

Le Réseau Environnement Santé se félicite de la continuation de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens (SNPE). Réduire l'exposition de la population et de l'écosystème demande un financement conséquent. Le RES demande qu'il soit équivalent à celui du plan Cancer, soit 1,5 milliard sur 5 ans. La consultation publique est ouverte jusqu'au 8 février prochain¹. C'est l'occasion de faire entendre la voix de la société civile.

En 2012, le Réseau Environnement Santé avait demandé lors de la conférence environnementale que soit élaborée une Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens. Après les interdictions obtenues, suite à l'action du RES, du Bisphénol A dans les biberons et les contenants alimentaires, il apparaissait nécessaire de sortir d'une approche substance par substance pour passer à une approche plus globale.

C'est ce qui a débouché sur la 1^{ère} SNPE en 2014, qui reconnaissait le changement de paradigme des PE via l'objectif principal clairement affirmé de « Réduire l'exposition de la population ».

La caractéristique des PE fait en effet qu'il n'est pas possible de fixer des normes comme dans le cadre de la toxicologie classique en dessous desquelles le risque peut être considéré comme négligeable.

Les Inspections Générales (Santé, Ecologie et Agriculture) avaient tiré un bilan positif de cette stratégie dans leur rapport de février 2018, notamment parce qu'elle avait entraîné une mobilisation de la société civile.

Le Réseau Environnement Santé a participé activement à la préparation de la 2^{ème} phase de la SNPE. Il se félicite du fait que l'objectif principal « Réduire l'exposition de la population » ait été réaffirmé dans le document qui a fait l'objet d'une annonce par les ministres François de Rugy et Agnès Buzyn, à l'occasion des Rencontres nationales santé environnement, organisées à Bordeaux la semaine passée².

Si les 50 fiches action apparaissent dans l'ensemble satisfaisantes, la question du financement n'est par contre quasiment pas traitée. Le RES a demandé que le financement soit à la hauteur de celui du plan cancer (1,5 milliard sur 5 ans).

1 <http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-sur-les-perturbateurs-a1916.html>

2 <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/gouvernement-lance-l-elaboration-du-4eme-plan-national-sante-environnement-intitule-mon-environnement>

La société civile se mobilise aujourd'hui fortement, notamment avec l'appui des collectivités locales. La charte des Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens³ lancée par le RES en octobre 2017 est aujourd'hui signée par près de 200 villes engagées directement ou via leur communauté d'agglomération comme Paris, Strasbourg, Limoges, Dijon, Toulouse... A cela s'ajoute l'engagement de la région Ile-de-France et du Conseil Départemental du Tarn.

Il est aujourd'hui largement démontré que les PE sont à l'origine d'une part importante des grandes maladies chroniques : cancers du sein et de la prostate, obésité et diabète, troubles de la reproduction et du comportement...qui, pour une large part tirent leur origine d'une exposition pendant la grossesse. Les PE sont par ailleurs une cause majeure de la chute de la biodiversité.

Contact presse : André Cicoella 06 35 57 16 82

A propos du Réseau Environnement Santé :

Le Réseau Environnement Santé (RES) a pour objectif de mettre la Santé Environnementale au cœur des politiques publiques. Pour l'association, elle est la réponse à la crise sanitaire actuelle. Association généraliste en santé environnementale, nous vulgarisons des données scientifiques, menons des campagnes d'informations au sujet de l'impact des pollutions et des stress environnementaux sur notre santé et sur celle les écosystèmes et proposons des solutions pour limiter notre exposition au quotidien. Nous sommes notamment à l'origine de l'interdiction du Bisphénol A (2010) et de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens. Le RES est agréementé par le Ministère de la Santé sous le N° N2017AGO125

³ <http://www.reseau-environnement-sante.fr/presentation/>